

Choisy Le Roi le 06 Août 2010

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

Informations Transferts Internationaux

1) Les clubs fédéraux de Championnat de France ne pré-existent pas dans la banque de données FIVB, puisque leurs dossiers de transfert s'arrêtaient au niveau de la FFVB.

2) En conséquence, les clubs qui envisagent ou ont déjà entamé un processus de recrutement étranger doivent se manifester auprès de Philippe Beuchet en :

a) donnant toutes les informations nécessaires à l'établissement de la fiche identitaire du club. Pour cela, calez-vous sur le modèle de la fiche de Mulhouse et donner de quoi remplir tous les champs de la fiche signalétique, en particulier le nom du président , de la personne responsable des contacts (langue anglaise bien venue), l'adresse de fonctionnement utile (pas forcément celle du gymnase) etc.. par contre, je n'ai pas besoin de votre n° d'affiliation FFVB

b) donnant le nom des joueurs ou joueuses à recruter (j'ai besoin de suivre l'évolution du dossier et mettre mon clic à la fin)

J'ai dû raccourcir certains noms de clubs trop longs pour le champ : ex SAEMS Tourcoing volley-ball Lille Métropole, Cambrai Volley Elan du Cambresis, etc.. si vous êtes dans ce cas là, suggérez moi un raccourci, sinon je le ferai moi-même !

3) Une fois en possession de ces éléments, j'enregistre le club dans la banque de données et ouvre son compte d'utilisateur. Dès cet instant, et automatiquement, vous recevrez par SMS (à l'adresse e-mail indiquée) votre nom de code utilisateur et votre mot de passe. Vous pouvez, dès lors, entrer dans le programme et créer vos dossiers de transferts, provisoires d'abord en attente de l'accomplissement des conditions et du clic de validation des quatre parties prenantes (fédé et club d'origine, fédé. et club recevant), puis définitif.

Il est arrivé à certains clubs, dont le compte a déjà été ouvert, ne fonctionne pas, contactez directement Mr. RIGAMONT car je n'ai pas de capacité à cet égard. Mettez-moi en copie néanmoins !

4) Rappel : tous les transferts intra-continentaux (à l'intérieur de la CEV) sont traités par cette dernière. A ce propos, une nouveauté du jour par fax de la CEV , les honoraires de transfert (2000 francs suisses) sont à payer à la CEV et non plus à la FIVB, comme indiqué dans le manuel diffusé sur le site de la FFVB

CEV BANK ACCOUNT

SWIFF : BGLLLULL

IBAN : LU36 0030 4427 2970 3000

5) Les 5 formulaires papier n'ont plus cours. Mais nous n'avez surtout pas perdu votre temps si vous avez initié le processus antérieur. En effet, vous avez donc déjà établi le contact avec fédé, et club d'origine, abordé et accepté les conditions de transfert , peut-être déjà payés les indemnités. Si c'est le cas, votre dossier sera clos presque aussitôt qu'il sera ouvert, puisque les parties n'auront plus qu'à cliquer leur validation. Il vous reste à envoyer vos 2000 francs suisses soit à la CEV soit à la FIVB (transferts intercontinentaux) et l'affaire sera bouclée. Vous recevrez immédiatement votre nouveau n° de transfert à 6 chiffres qui officialise la transaction..

6) Enfin, SVP lisez les 14 pages du manuel, cela vous évitera de me poser une question alors que la réponse s'y trouve. Merci d'avance.

Pour le reste, n'hésitez pas.

Philippe BEUCHET